



V I L L E D E
G E N È V E

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JANVIER 2007

PR-450

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre f), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le bouclage du crédit de 45 000 francs au titre de subvention destinée à l'agrandissement du Théâtre du Loup.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Gisèle Thiévent

Le Président:

Roberto Brogini